



Ville de Genay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2024/10

Date d'envoi de la convocation : 14 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 14 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 21 mars 2024

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, M. GENESTIER, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAURENT, pouvoir à M. HELOIRE ; M. ANDRZEJEWSKI Grégory, pouvoir à Mme LAMY, M. FOUGERE, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 24

Représentés : 4

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Présentation de l'état annuel des indemnités de fonction perçues par les membres du Conseil Municipal

Rapporteur : M. CHOTARD

L'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et proximité », prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les communes doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, et ce au titre de tout mandat et toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat, pôle métropolitain, et société d'économie mixte et société publique locale.

Plus précisément, le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose ainsi que « *chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés* ».

Pour l'année 2023, le tableau indemnités perçues par les membres du Conseil Municipal de Genay s'établit comme suit :

Etat récapitulatif des indemnités des élus du Conseil Municipal de Genay
Indemnités de fonction brutes en euro pour 2023

		Valérie GIRAUD	Michel CHOTARD	Germaine LAMY	Stéphane ROUVIER	Noëlle MAGAUD	Philippe HELOIRE	Sandra LAURENT	Dominique SAVIN	Bernard MICHAUD	TOTAL
		Maire	Adjoint	Adjointe	Adjoint	Adjointe	Adjoint	Adjointe	Adjointe	Adjoint	
Janvier	Ville de Genay	2214,04	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	0	0	7527,76
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Février	Ville de Genay	2214,04	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	0	0	7527,76
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mars	Ville de Genay	2214,04	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	0	0	7527,76
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avril	Ville de Genay	2214,04	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	0	0	7527,76
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mai	Ville de Genay	2214,04	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	0	0	7527,76
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juin	Ville de Genay	2214,04	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	885,62	0	0	7527,76
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet	Ville de Genay	2247,25	898,9	898,9	898,9	898,9	898,9	898,9	0	0	7640,65
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	Ville de Genay	2247,25	898,9	898,9	898,9	898,9	898,9	898,9	0	0	7640,65
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Septembre	Ville de Genay	2247,25	898,9	898,9	898,9	898,9	898,9	449,11	0	0	7190,86
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Octobre	Ville de Genay	2247,25	898,9	898,9	898,9	898,9	898,9	0	958,83	958,83	8659,41
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Novembre	Ville de Genay	2247,25	898,9	898,9	898,9	898,9	898,9	0	898,9	898,9	8539,55
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décembre	Ville de Genay	2247,25	898,9	898,9	898,9	898,9	898,9	0	898,9	898,9	8539,55
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 2023	Ville de Genay	26767,74	10707,12	10707,12	10707,12	10707,12	10707,12	7560,63	2756,63	2756,63	93377,23
	Autre mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de l'état annuel des indemnités de fonction perçues par les membres du Conseil Municipal.

La Secrétaire, Nadine PIN



*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 22 mars 2024

- publication sur le site internet de la Ville le 22 mars 2024